

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 14907
Numéro SIREN : 840 435 184
Nom ou dénomination : A9 Group

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2019 sous le numéro de dépôt 89258

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 29-07-2019

N° DE DEPOT : 2019R089258

N° GESTION : 2018B14907

N° SIREN : 840435184

DENOMINATION : A9 Group

ADRESSE : 16A boulevard de Reuilly 75012 Paris

DATE D'ACTE : 16-07-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

A9 GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 11.500.117 €

Siège social : 16A, boulevard de Reuilly – 75012 PARIS

840 435 184 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUILLET 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le seize juillet à onze heures, les associés de la société A9 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 11.500.117 € et dont le siège social est situé à PARIS (75012) – 16A, boulevard de Reuilly, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 840 435 184 (ci-après la "**Société**"), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, sur la convocation qui leur en a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine BRENNER en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Benjamin LEVY assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés possédant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée, étant composée des associés représentant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement en prenant les décisions à la majorité simple.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président ;
- Délibération sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Délibération sur l'affectation du résultat de cet exercice ;
- Quitus à donner au Président de la Société ;
- Présentation du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Nomination de Commissaire aux comptes ;
- Délégation de pouvoirs à donner en vue des formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

1. les statuts de la Société ;
2. la copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
3. la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
4. le rapport de gestion du Président sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. le rapport spécial du Président sur les conventions ;
7. le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

h/c

Puis, le Président déclare que ses rapports, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président précise également qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part des associés.

Le Président donne ensuite lecture de ses rapports.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par les associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, approuve le bilan et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lequel s'élève à la somme de 670.661 €, de la manière suivante :

- à la dotation de la réserve légale à hauteur de 5%, la somme de 33 533 €
- le solde au poste « Autres réserves », la somme de 637 128 €
- 670 661 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que, s'agissant du premier exercice social, il n'y a pas eu lieu à distribution de dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

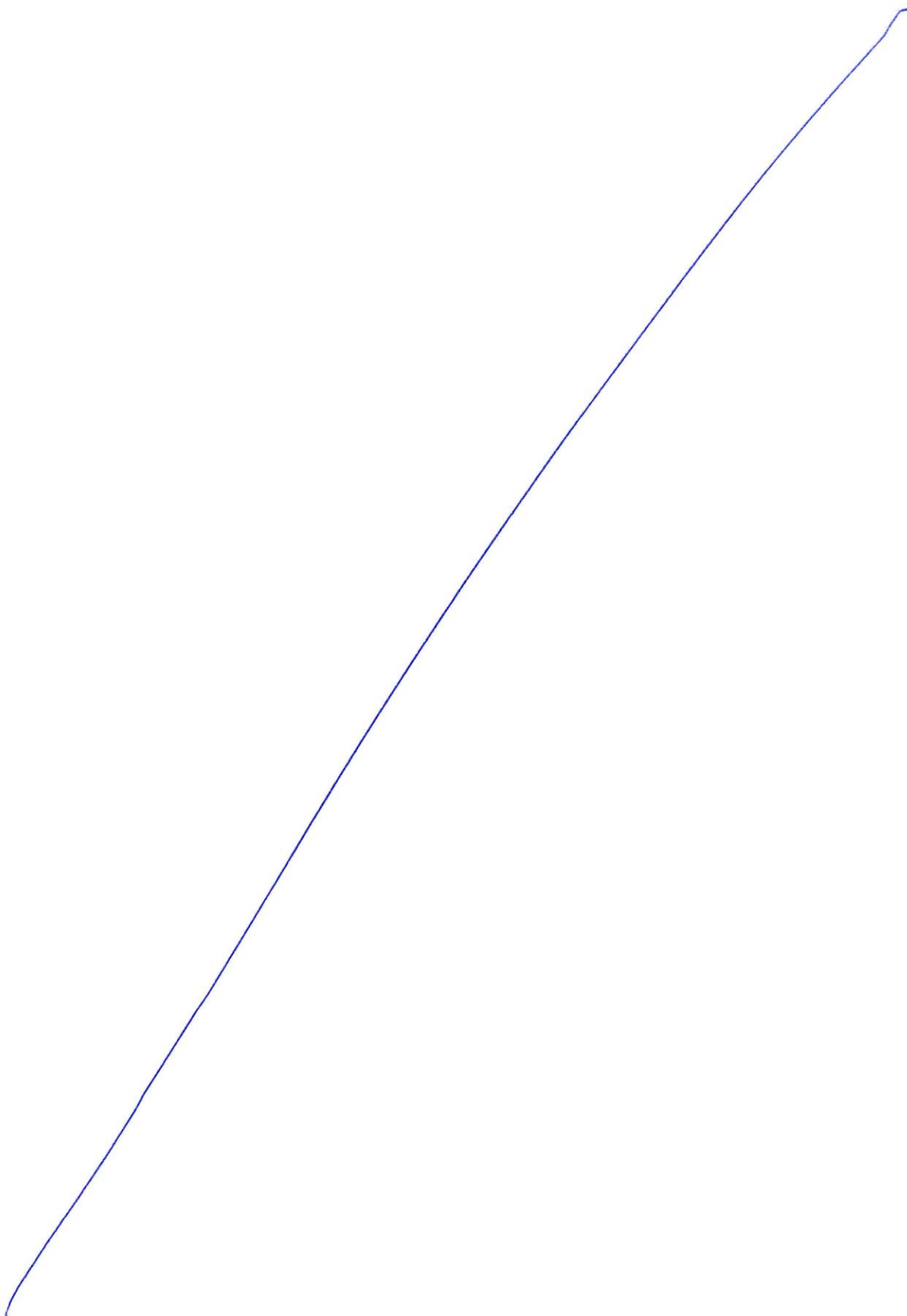
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les conventions relevant des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



hr

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société :

- **Monsieur Benjamin LEVY**
Né le 7 août 1976 à SAINT MAUR DES FOSSES (94)
De nationalité française
Demeurant à PARIS (75010) – 50, rue Bichat

à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Il est précisé qu'en cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général restera en fonctions, sauf décision contraire des associés, et jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées à titre de règlement intérieur par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

Sous les mêmes réserves, le Directeur Général disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des Tiers.

Monsieur Benjamin LEVY, présent, déclare accepter par avance les fonctions qui lui sont conférées et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité lui interdisant d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer un Commissaire aux comptes :

- **La société JLG AUDIT**
Société à responsabilité
Dont le siège social est à AIX EN PROVENCE CEDEX 3 (13851) – Le Mercure C – 80, rue Charles Duchesne,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 242 582 AIX EN PROVENCE

Le Commissaire aux comptes est désigné pour une durée de six exercices et son mandat expirera donc à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12.... heures.

h f

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président

Monsieur Antoine BRENNER



Le Secrétaire

Monsieur Benjamin LEVY

